

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/GP 02/1

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES PRINCIPES GENERAUX
Dix-septième session
Paris, France, 15 – 19 avril 2002**

La réunion se tiendra au Centre international de conférences BERCY, 139 rue de Bercy, 75012 Paris
du lundi 15 avril 2002 à 10 heures au vendredi 19 avril 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/GP 02/1
2.	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex, y compris la traçabilité	CX/GP 02/2
3.	Analyse des risques :	
	a) Avant-projet de Principes de travail pour l'analyse des risques:	CL 2001/24-GP CX/GP 02/3
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/GP 02/3-Add.1
	b) L'application de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes Codex (préparé par l'Inde)	CX/GP 02/4
	- Observations des gouvernements	CX/GP 02/4-Add.1
	c) Considération du développement de Principes de travail pour l'analyse des risques applicables par les gouvernements	CRD 1
4.	Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires	CX/GP 02/5
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/GP 02/5-Add.1
5.	Directives pour la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales	CX/GP 02/6
6.	Admission des organisations d'intégration économique régionale à la qualité de membre de la Commission du Codex Alimentarius	CX/GP 02/7
7.	Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session	
8.	Adoption du rapport	

Note: Mesdames et Messieurs les délégués sont invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires qui pourra être mis à leur disposition pendant la réunion sera limité.

NOTES SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 3a de l'ordre du jour : Avant-projet de Principes de travail pour l'analyse des risques

Suite à la demande d'avis de la 16ème session du Comité sur les principes généraux, la 24ème session de la Commission a confirmé son mandat initial au Comité de finaliser en priorité les principes de l'analyse des risques dans le Codex et a pris une position sur l'application de la précaution dans le Codex. L'Avant-projet de Principes de travail pour l'analyse des risques a été révisé en conséquence, circulé pour observations à l'étape 3, et examiné de nouveau par un groupe de travail (Paris, France, 5-7 décembre 2001), comme recommandé par la Commission. Le texte révisé, le rapport du groupe de travail et les observations initiales à l'étape 3 sont présentés dans le document CX/GP 02/3 et les observations complémentaires dans le document CX/GP 02/3-Add.1.

Point 3b de l'ordre du jour: L'application de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes Codex

La 16ème session du Comité n'a pas pu examiner en détail le document préparé par la délégation de l'Inde faute de temps et est convenue qu'il serait distribué pour observations et examen par la 17ème session.

Point 3c de l'ordre du jour: Considération du développement de Principes de travail pour l'analyse des risques applicables par les gouvernements

Ce point a été inclus à la demande de la France, en application de l'Article V.3. La 24ème session de la Commission du Codex Alimentarius est convenue que le Comité "devrait élaborer des directives à l'intention des gouvernements, par la suite ou en parallèle, selon les besoins, compte tenu de son programme de travail" (ALINORM 01/41, par. 74).